

# FICHE D'INSCRIPTION - ESPACE LOISIRS - SAISON 2024/2025



ACTIVITÉE PRATIQUÉE

JOUR ET HORAIRE

ADULTE       ENFANT       SEXE

NOM       Prénom

DATE DE NAISSANCE       LIEU

RESPONSABLE LÉGAL POUR LES MINEURS

ADRESSE

CODE POSTAL       VILLE

TÉL. FIXE       MOBILE

ADRESSE MAIL

**DROIT A L'IMAGE. Autorisez-vous l'association à utiliser votre image ou celle de votre enfant dans le cadre de ses activités sportives et culturelles ?**

OUI       NON

**Signature :**

## CADRE RESERVÉ À L'ASSOCIATION. NE PAS REMPLIR

CHÈQUE BANCAIRE	<input type="text"/>	€	CARTE ADHÉRENT	<input type="text"/>
ESPÈCE	<input type="text"/>	€	MONTANT ACTIVITÉ	<input type="text"/>
<b>ANCV</b> CHÈQUES VACANCES	<input type="text"/>	€	LICENCE	<input type="text"/>
<b>PASS'SPORT*</b> (50€)	<input type="text"/>		AUTRES	<input type="text"/>
<b>CAF*</b> (PASS LOISIRS)	<input type="text"/>	€	<b>TOTAL À PAYER</b>	<input type="text"/>
<b>MSA</b>	<input type="text"/>	€		
<b>PRÉLÈVEMENT**</b>	<input type="text"/>			

\* Fournir une copie du QR Code

\*\* Démarches à effectuer impérativement à l'accueil de l'Escal

MONTANT CHÈQUE 1	<input type="text"/>	DATE ÉCHÉANCE 1 (*)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
MONTANT CHÈQUE 2	<input type="text"/>	DATE ÉCHÉANCE 2 (*)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
MONTANT CHÈQUE 3	<input type="text"/>	DATE ÉCHÉANCE 3 (*)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
MONTANT CHÈQUE 4	<input type="text"/>	DATE ÉCHÉANCE 4 (*)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(\*) Le 5, le 15 ou le 25 de chaque mois

### Horaires d'ouverture des bureaux :

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h. Le samedi de 9h30 à 12h.

### Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

### Fonctionnement/Inscription :

- possibilité de deux séances d'essais avant l'inscription définitive,
- un certificat médical est demandé pour la pratique d'activités sportives (valable 3 ans),
- les activités proposées seront maintenues sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant,
- les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires (à l'exception du 1er samedi des vacances), ni les jours fériés (le lundi de pentecôte n'est pas considéré comme un jour férié),
- la saison fonctionne de septembre à juin, toutefois le nombre de jours peut varier d'une activité à l'autre.

### Règlement de l'adhésion, la licence et la participation à l'activité :

- l'adhésion, la licence ainsi que la participation à l'activité devront impérativement être réglées lors de la troisième séance,
- l'adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation se verra refuser l'accès à l'activité,
- possibilité de régler en plusieurs fois uniquement par chèque (4 chèques maxi.),
- possibilité de régler par prélèvement automatique (démarches à effectuer à l'accueil de l'Escal),
- possibilité de régler par chèques vacances et les coupons sports de l'ANCV,
- possibilité de régler avec le "Pass'Sport" (50€), valable jusqu'au 15/12. Lors de l'inscription, fournir une copie du QR Code,
- possibilité de régler avec le "Pass Loisirs - caf 51", valable jusqu'au 25/10. Lors de l'inscription, fournir une copie du QR Code.

### Annulation/Report d'un cours :

- en cas d'annulation d'un cours (maladie ou événement majeur), l'adhérent est prévenu par mail ou sms,
- en cas de report d'un cours, l'adhérent est prévenu directement par l'animateur,
- en cas d'arrêt maladie d'un animateur, l'association s'efforcera dans la mesure du possible de le remplacer.

### Modalités de remboursement d'une activité :

- l'adhésion, la licence et la participation à l'activité sont perçues pour la saison qui fonctionne de septembre à juin. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure (mutation professionnelle sur présentation d'un justificatif ou maladie sur présentation d'un certificat médical) et après étude de cette situation particulière,
- en cas d'annulation d'une activité en raison d'un arrêt de travail d'un animateur, l'association procédera au remboursement des séances non effectuées (hors adhésion et licence) uniquement à partir d'une interruption de **4 cours consécutifs**.

### Statuts et Règlements :

Les statuts, le règlement intérieur d'Espace Loisirs et de l'Escal sont affichés dans le hall d'entrée.

### ACCES A VOS INFORMATIONS PERSONNELLES :

Les informations recueillies sur cette fiche d'inscription sont nécessaires pour votre adhésion.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

### MAIL ET SMS - IMPORTANT

Nous utilisons le mail ou le sms pour vous informer sur une absence d'un animateur ou sur la vie sportive et culturelle de l'association. Merci de cocher votre choix ci-dessous :

- Je souhaite recevoir ces informations
- Je ne souhaite pas recevoir ces informations

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et les accepter.

Signature :